

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant le carrefour communautaire beausoleil inc.		Date d'inspection Le 29 janvier 2026
Nom de l'établissement Les Mini-Michis		Numéro de permis 1158016
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1		Numéro de téléphone (506) 627-4125
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 50	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉScolaire
Personnel SGE Karine Basque	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	06 févr. 2026	
Commentaires: L'employée ne possède actuellement pas de vérification valide à son dossier. Il est demandé qu'une nouvelle demande de vérification soit effectuée dans un délai raisonnable afin de corriger cette non-conformité			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).	24(1)(c)(ii)	06 févr. 2026	
Commentaires: La preuve de formation ou certificat doivent en tout temps être versée au dossier de chaque employé. Présentement, une éducatrice doit avoir son diplôme d'Éducation à la petite enfance à son dossier. De plus, 2 éducatrices doit avoir la preuve de leurs inscription au cours d'Éducation à la petite enfance qui débutera en septembre 2026.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	06 févr. 2026	
Commentaires: L'employée n'a pas de vérification valide à son dossier. Une nouvelle vérification doit être demandée dans un délai raisonnable.			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	06 févr. 2026	
Commentaires: Les effets personnels de chaque enfant doivent porter une étiquette afin d'identifier ceux-ci. Des bouteilles d'eau, contenant à nourriture dans le local des 2 ans doivent être identifier. Les sucs dans les groupes de nourrissons doivent également être identifier dans un contenant hermétique.			

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon inspection

Observation: jeux libre, activité dirigés soit création d'un volcan dans la neige (groupe 2 ans) et formation de boule de neige de couleur (groupe 2 ans).et chansons comptines

-Collation, diner

-Sieste, changement couches

-Jeux extérieur

Discussion avec l'administratrice concernant les dossiers des éducateurs afin qu'ils soient complets lors de nos visites. De plus une discussion concernant l'application pour le registre de présences fut apporté et une exemption sera demandés.

Un rappel que les éducateurs doivent avoir complétées leurs 10 heures de développement professionnel avant l'expiration du permis. avec preuve au dossier ainsi que ceux des membres du Conseil d'administration.

original signé par

Karine Basque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 02 février 2026

Date

original signé par

Alda Poirier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 février 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"